

Décision DG 2025/052

**DECISION PORTANT DESIGNATION DES MEMBRES DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTE
MENTALE DE SAONE-ET-LOIRE AU GROUPEMENT DE COOPERATION SOCIALE ET MEDICO-
SOCIALE ADOBASE 71**

Le Directeur de l'Etablissement Public de Santé Mentale de Saône-et-Loire,

Vu le Code de la Santé Publique,

Vu la convention constitutive du 20 juin 2011 du Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale – Adobase 71 ;

Vu la décision DG 2023 / 053 portant désignation des membres du centre hospitalier spécialisé de Sevrey au Groupement de Coopération sociale et médico-sociale Adobase 71 ;

Vu l'organigramme de l'EPSM 71 en date du 16 septembre 2025 ;

Vu l'avis favorable émis par le Conseil de Surveillance du 09 octobre au sujet de la candidature de Monsieur Gilles CHAMBRY, Directeur du pôle Patrimoine, Ressources Matérielles et Développement Durable, ayant pris la direction en tant que référent du pôle de psychiatrie Infanto-Juvenile Départementale (pôle PIJD), en remplacement de Madame Fatima CHAHBI et que Madame Laurence LIBOUROUX, Cadre du pôle PIJD reste membre du groupement ;

LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

Après concertation,

Donne un avis favorable à la désignation de Monsieur Gilles CHAMBRY, Directeur du pôle Patrimoine, Ressources Matérielles et Développement Durable, en remplacement de Madame Fatima CHAHBI, ainsi qu'au maintien de Madame Laurence LIBOUROUX, Cadre du pôle de Psychiatrie Infanto-Juvenile Départementale, en qualité de membre du groupement, pour siéger et représenter l'Établissement Public de Santé Mentale de Saône-et-Loire au sein du Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale – Adobase 71.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de 2 mois à compter de sa signature. Un recours contentieux peut être déposé dans le même délai devant le Tribunal Administratif de Dijon ou dans les 2 mois suivants la réponse implicite ou explicite apportée au recours gracieux régulier. Ladite juridiction peut être saisie d'un recours déposé via l'application « Télérecours citoyen » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Sevrey, le 10 octobre 2025



Le Directeur,
Philippe LEQUIEN